



Agence Nationale d'Investigation Financière du  
Gabon



## FORMATION DES EXPERTS UNIVERSITAIRES SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN MILIEU ACADÉMIQUE

### Note conceptuelle

#### I- JUSTIFICATION ET CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux et conformément au plan de travail annuel 2015 du Projet d'Appui à la Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux signé par toutes les parties prenantes (Commission nationale de Lutte contre la Corruption et l'enrichissement Illicite, l'ANIF et le PNUD), notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs, le PNUD apporte son appui à l'organisation d'un séminaire de formation et de renforcement des capacités en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux en milieu universitaire qui se tiendra les **26, 27 et 28 mai 2015 à Libreville**, au siège de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI).

La corruption est un phénomène qui fait peser une hypothèque sur le développement économique et social des pays en voie de développement. La corruption se traduit, en effet, par de pertes considérables de capitaux qui ne peuvent pas être réinvestis dans l'économie.

Pour lutter contre ce phénomène, les Etats ont conclu, dans le cadre des Nations Unies, la Convention de Mérida qui fournit les instruments juridiques de la lutte contre la corruption. Les Etats signataires sont invités à harmoniser leurs législations relatives à la corruption avec le contenu de la Convention. La vulgarisation et la mise en œuvre de la Convention de Mérida sont portées par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) qui soutient notamment l'appropriation par les universitaires du contenu de la Convention. Ce soutien se fait à travers l'initiative universitaire Anti-corruption ou *Anti-Corruption Academic Initiative* (ACAD).

L'ACAD est un projet universitaire collectif que l'ONUDC a mis en place en collaboration avec l'Université Northeastern à Boston, aux États-Unis, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et l'Association Internationale du Barreau (AIB). Il s'agit non seulement d'encourager l'enseignement des problématiques de la lutte contre la corruption au cours des études universitaires mais aussi de proposer des modules qui répondent à ces problématiques.

C'est dans cette optique que trois experts universitaires gabonais de l'Université Omar BONGO et de l'Ecole Normale Supérieure ont participé à un atelier visant à renforcer leurs capacités pédagogiques dans le domaine de la lutte contre la corruption. La mission des experts gabonais est alors de participer à des actions de vulgarisation de la Convention de Mérida et au renforcement des capacités d'autres acteurs nationaux en matière de lutte contre

la corruption et le blanchiment des capitaux. C'est précisément dans ce cadre que ce séminaire est organisé à l'intention des professeurs d'universités et de grandes écoles.

A travers ce séminaire, les experts universitaires participent à une action de formation de vingt-quatre (24) formateurs sélectionnés dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

- École Nationale d'Administration (ENA) ;
- École de Préparation aux Carrières Administratives (EPCA) ;
- Institut de l'Économie et des Finances Pôle Régional (IEF) ;
- École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) ;
- École Normale Supérieure (ENS) ;
- École Nationale de la Magistrature (ENM) ;
- Faculté de Lettres et Sciences Humaines (FLSH-UOB) ;
- Faculté de Droit et Sciences Économiques (FDSE-UOB)

## **II- OBJECTIFS ET RÉSULTATS**

### **A- Objectif**

Le présent séminaire, organisé avec l'appui de la Commission Nationale de Lutte contre la corruption et l'Enrichissement Illicite (CNLCEI), l'Agence Nationale d'Investigation financière (ANIF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) poursuit les objectifs suivants :

- Former des formateurs universitaires qui introduiront les principes de la lutte contre la corruption dans leurs enseignements ;
- Présenter le dispositif juridique national et international de la lutte contre la corruption ;
- Vulgariser le contenu de la Convention de Mérida et proposer les voies d'une adaptation de la législation nationale au contenu de cette Convention ;
- Sensibiliser les formateurs sur les dangers de la corruption et l'impact sur l'économie nationale.

### **B- Résultats**

A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis les concepts et principes qui forgeront leur volonté de lutter contre la corruption en milieu universitaire. Ils sont particulièrement invités à inclure dans leurs enseignements des modules sur la lutte contre la corruption. Ce faisant, ils contribueront à instaurer un environnement économique et social propice au développement économique. Plus spécifiquement, les séminaristes auront :

- Une maîtrise du dispositif national juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption ;
- Une maîtrise de l'appréhension de la corruption dans la Convention de Mérida ;
- La compréhension de la nécessité d'adapter la législation gabonaise à la conception de la corruption résultant de la Convention de Mérida ;

- La possibilité d'identifier des dispositions législatives nationales qui devront faire l'objet d'une harmonisation avec le contenu de la Convention de Mérida.

### **III- MÉTHODOLOGIE ET DOCUMENTATION**

La formation est conçue pour atteindre des objectifs d'apprentissage particulier, de manière interactive et sur une période de trois jours. Elle consistera en des sessions plénières qui permettront aux experts de faire des présentations et de mener des discussions afin d'échanger des informations, et clarifier les concepts essentiels.

Les experts présenteront aussi, dans la mesure du possible, des applications pratiques tirées des cas réellement traités par la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite et l'Agence Nationale d'Investigation Financière.

Les documents suivants seront mis à la disposition des participants pendant la formation :

- Document de Stratégie de Lutte contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux
- Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC)
- Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption

### **IV- SUIVI**

Le séminaire des experts sera évalué pour déterminer le niveau d'appropriation des connaissances, la mobilisation et l'engagement des enseignants des universités et des grandes écoles à enseigner la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

Des séminaires similaires pourraient se tenir, à l'avenir, dans les provinces du Gabon où se trouvent des universités et grandes écoles notamment au Haut-Ogooué et dans l'Ogooué Maritime.

## ANNEXES

### LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS PAR ÉTABLISSEMENT

#### **École Nationale d'Administration (ENA)**

- Simplicie Désiré MAMBOULA
- Colette AMBONGUILAT
- Rodrigue MAKAYA MAKAYA

#### **École Normale Supérieur d'Enseignement Technique (ENSET)**

- Jean Joseph EKOUARA GOMEZ
- Ruth KOMANDA Née EYANG N.
- Remy MBA MBOULA

#### **École Normale Supérieure (ENS)**

- Mexcent ELIBIYO
- Gilbert ENDAMNE
- Yvette MOUSSOUNDA

#### **Faculté de Lettres et Sciences Humaines (FLSH-UOB)**

- Lucie-Eliane DISSOUVA
- Roland MOUTOUMBOU
- Hermine MATARI

#### **Faculté de Droit et Sciences Économiques (FDSE-UOB)**

- Glawdys AVOME MEBALE
- Karen OKOUMA
- Roméo TSOUKA

#### **École de Préparation aux Carrières Administratives (EPCA)**

- Guy Stéphane BINGANGA
- Edith MEDIATED YENO
- Bruce Messan Tribute IKAKE

#### **École Nationale de la Magistrature (ENM)**

- Fidèle MUAGNON
- Sidonie-Flore OUWE
- Solange RANAUD

#### **Institut de l'Économie et des Finances Pôle Régional (IEF)**

- (Liste toujours en attente)
-

## PROGRAMME

<b>PREMIÈRE JOURNÉE</b> <b>Mardi 26 mai 2015</b>	
8h30 - 9h00	<b>Accueil des participants</b>
9h30-11h00	<b>Cérémonie d'ouverture</b>
	Modérateur : Jean Claude Franck MENDOME <ul style="list-style-type: none"><li>• Madame Marie-Evelyne PETRUS-BARRY, Représentante Résidente du PNUD</li><li>• Monsieur Dieudonné ODOUNGA AWASSI, Président de la Commission nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite</li><li>• Monsieur Patrick ASSELE ONDZIANI, Directeur général de l'Agence nationale d'Investigation financière</li></ul>
11h00-11h30	<b>Pause-café</b>
11H30-13h30	<b>Introduction au séminaire et tour de table</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Informations sur le contexte, la logique et les objectifs du séminaire</li><li>• Aperçu de l'agenda</li></ul> <b>Première session : L'appréhension de la corruption par l'ONUDC</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition et mesure de la corruption par Dr. Mike MOUKALA NDOUMOU</li><li>• Objectifs de l'ONUDC en matière de lutte contre la corruption par Dr. Mike MOUKALA NDOUMOU</li></ul>
13h30-14h30	<b>Pause déjeuner</b>
14h30-16h00	<b>Première session (suite) : L'appréhension de la corruption par l'ONUDC</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enjeux de la lutte contre la corruption par Dr. Marcelle IBINGA ép. ITSITSA</li><li>• Criminalisation de la corruption par Pr Etienne NSIE</li></ul>

## DEUXIEME JOURNEE

Mercredi 27 mai

9h00-11h00	<b>Deuxième session : L’appréhension de la corruption dans la législation gabonaise</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La corruption dans le code pénal par Pr Etienne NSIE</li><li>• La corruption en dehors du code pénal par Pr Etienne NSIE</li></ul>
11h00-11 h 30	<b>Pause-café</b>
11h30-13h00	<b>Troisième session : Les instruments juridiques de la lutte contre la corruption au Gabon</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La lutte contre la corruption dans le secteur privé par Pr Etienne NSIE</li><li>• Transparence dans l’administration publique et lutte anti-corruption par Dr. Mike MOUKALA NDOUMOU</li></ul>
13h00-14h00	<b>Pause déjeuner</b>
14h00-15h30	<b>Quatrième session : Les enjeux pédagogiques de la lutte contre la corruption</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les enjeux de la formation des formateurs par Dr. Marcelle IBINGA ép. ITSITSA</li><li>• Défis des Universités et grandes écoles par Dr. Marcelle IBINGA ép. ITSITSA</li><li>• La formation aux valeurs et le développement économique et social par Dr. Mike MOUKALA NDOUMOU</li></ul>
15h30-16h00	<b>Pause-café</b>
16h00-17h30	<b>Cinquième session : Le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le cadre juridique et institutionnel de l’ONUDC par Dr. Mike MOUKALA NDOUMOU</li><li>• Le cadre juridique et institutionnel au Gabon par Pr Etienne NSIE</li></ul>

## TROISIÈME JOURNÉE

Jeudi 28 mai

9h00-10h30	<b>Sixième session : Les organes de la lutte contre la corruption au Gabon</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission Nationale de la lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite</li><li>• L'Agence Nationale d'Investigations Financières</li></ul>
10h30-11h00	<b>Pause-café</b>
11h00-12h30	<b>Septième session : Les institutions de la lutte contre la corruption au Gabon</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• La Cour des Comptes</li><li>• Le contrôle d'Etat</li><li>• Le Ministère de la justice</li></ul>
13h00-14h00	<b>Pause-déjeuner</b>
15h00	<b>Session de clôture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Représentant du PNUD</li><li>• Représentant du Comité de Coordination du PACLEI</li><li>• Questionnaire d'évaluation</li></ul>



Agence Nationale d'Investigation Financière du  
Gabon

## L'éducation au service de la lutte contre la corruption en milieu académique

Publié le 27-05-2015 | 10:56:38

Annoncé la semaine dernière, le séminaire de formation des formateurs de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux en milieu académique s'est ouvert hier, mardi 26 mai 2015 au sein des locaux de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) sise à Libreville en présence du représentant résidant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Marie-Evelyne Petrus-Barry.

«**Lutter contre la corruption par le biais de l'éducation**», voilà l'objectif du séminaire de formation des formateurs qui s'est ouvert hier, mardi 26 mai 2015 au sein des locaux de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI).

La rencontre prévue du 26 au 28 mai 2015 vise à arrimer le Gabon, pays signataire de la convention des Nations Unies contre la Corruption en décembre 2003 à Marida au Mexique, au processus de lutte contre ce fléau en milieu académique.

En effet, si jusqu'ici l'ampleur de la corruption reste perçue uniquement dans des institutions publiques telles que la police, les douanes et dans certaines administrations très actives, ce fléau est également bien installé dans les écoles et universités.

La falsification des bulletins de notes, la vente des sujets des examens à l'avance, le harcèlement sexuel et moral, l'exploitation ou la maltraitance, le détournement des fonds destinés à l'achat de matériels pédagogiques etc..., en sont quelques manifestations.

« *L'éducation forge l'avenir de la société en transmettant des valeurs et des compétences qui sont des leviers indispensables à son développement* », reconnaît Marie-Evelyne Petrus Barry, représentante résidente du PNUD au Gabon.

A cet effet, l'éducation demeure un levier important dans le processus de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux que ce soit en milieu scolaire ou professionnel. Car, « en tant que dépositaire de la connaissance et des systèmes de valeur », le milieu éducatif, lieu privilégié de transmission peut permettre de « faire émerger des citoyens porteurs et acteurs d'intégrité et de mérite » et qui pourraient véhiculer les bonnes pratiques à la société active tout entière.

Ainsi, « *cette formation permettra d'aborder la manière de traiter les principaux délits de corruption visés par la convention des Nations Unies pour permettre aux étudiants et aux professionnels en formation dans les Grandes Ecoles gabonaises de réfléchir sur la conformité de notre système juridique et les politiques publiques de nos gouvernants par rapport au caractère impératif du nombre des dispositions de ladite convention* », a souligné Dieudonné Odounga Awassi, président de la CNLCEI.